



CONSEIL COMMUNAL

Rapport de la Commission de gestion (CoGes)

2021-2022

Exercice comptable 2021



Table des matières

1.	Séance constitutive	3
2.	Agenda 2021-2022.....	5
3.	Contrôle des préavis clôturés en 2021	6
3.1	Remarques et conclusions	6
4.	Contrôle des canalisations selon le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)	7
4.1	Questions-réponses :	8
5.	Ressources humaines : Concept de Santé et Sécurité au Travail (SST) & questions générales.....	12
5.1	Concept de Santé et Sécurité au Travail (SST)	12
5.2	Questions – Réponses :	12
5.3	Questions générales secteur RH.....	16
6.	Visite Collège Croset-Parc (préavis n° 2017/03).....	17
7.	Visite du bâtiment Pluton (préavis n° 2020/02 et 2021/25)	20
8.	Visite de l'Auberge d'Ecublens et de la Grande Salle du Motty (préavis n° 2018/13).....	23
9.	Subvention aux entreprises	25
9.1	Soutien direct à fonds perdu.....	25
9.2	Souscription de bons d'achat	26
9.3	Questions-réponses :	26
10.	Vacations de la Municipalité	28
11.	Comptes communaux	29
11.1	Questions sur les comptes	31
12.	Rencontre avec la Municipalité.....	35
12.1	Questions sur le rapport de gestion	35
12.2	Question d'ordre général :	39
13.	Rencontre avec la fiduciaire	40
14.	Suivi de vœux – Exercice 2020	41
15.	Vœux de la Commission de gestion – Exercice 2021	42
16.	Remerciements	44
17.	Conclusions générales	45
18.	Annexes	47
18.1	Annexe I – Réponses municipales aux questions sur le préavis n° 2015/19.....	47
18.2	Annexe II – Comptes Ecublens Plage 2021.....	49
18.3	Annexe III – Comptes Patinoire 2021/2022	52
18.4	Annexe IV – Effectif du personnel par service et par genre au 31 décembre 2021.....	53

1. Séance constitutive

La Commission de Gestion s'est réunie en séance constitutive le mardi 5 octobre 2021 à 20h00 dans la salle de réception de Mon-Repos.

Préambule : Monsieur Alfonso Izzo, président sortant, rappelle les attributions et devoirs à respecter par les membres conformément aux art. 47, 110 et ss. du Règlement du Conseil, à savoir : ne pas être employé de la commune d'Ecublens, ne pas faire de cogestion, etc. Il rappelle le rôle de la CoGes : analyser les processus et la gestion de l'exercice écoulé, voire inviter des intervenants externes selon les sujets traités, et précise la possibilité d'adresser des vœux à la Municipalité.

Selon le tournus actuel, un membre PLR doit prendre la présidence et un membre UDC le rôle de rapporteur. Sont élus par acclamation Cédric Sandoz en qualité de Président et Anuta Pichon pour le poste de Rapportrice.

La composition de la Commission est la suivante :

Président :	Cédric Sandoz	PLR+ID
Rapportrice :	Anuta Pichon	UDC
Membres :	Sandra Chevalley	Forum
	Claudio Eyrauch	Forum
	Alfonso Izzo	Forum
	Chantal Junod Napoletano	PLR+ID
	Charles Koller	Les Vert·e·s
	Anne Oppliger	PSIG
	Taisia Terrettaz	Les Vert·e·s
	Gladys Zürcher	PSIG

La Commission étant constituée, Monsieur le Président ouvre officiellement la séance.

Le tournus proposé pour les exercices de la présente législature est le suivant :

2022 – 2023 : UDC – PSIG
2023 – 2024 : PSIG – Les Vert·e·s
2024 – 2025 : Les Vert·e·s – Forum
2026 – 2027 : Forum – PLR+ID

Aucun employé de la commune ne faisant partie de ladite Commission, cette dernière peut donc travailler valablement.

Les informations aux membres de la Commission seront faites par voie électronique et par WhatsApp.

Après un tour de table, les membres proposent les sujets suivants :

1. Présentation du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)
2. Approfondir le sujet du personnel et de son accompagnement
3. Subventions aux entreprises – Covid 19
4. Fonctionnement et comptes Ecublens Plage
5. Processus de coordination entre les services (Gouvernance)
6. Nuisances sonores dues à la circulation routière
7. Suivi des statistiques en relation à la qualité de l'air
8. Visite du Collège Croset Parc
9. Visite du Bâtiment Pluton
10. Visite de la nouvelle Auberge communale et de la Grande Salle du Motty

Les membres de l'actuelle CoGes souhaitent que la Commission de gestion 2022-2023 reprenne les sujets non traités sous points 5 à 7 ci-dessus.



2. Agenda 2021-2022

N°	Date	heure	Evénement
1	05.10.2021	20h00	Séance constitutive
2	29.11.2021	20h00	Agenda 2022 – Contrôle des préavis – 1 ^{ère} partie
3	30.11.2021	20h00	Contrôle des préavis clôturés en 2021 – 2 ^{ème} partie
4	18.01.2022	18h00	Contrôle des canalisations selon le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)
5	27.01.2022	18h00	Présentation du Concept de Santé et sécurité au travail (STT)
6	03.02.2022	19h00	Visite : Collège Croset-Parc
7	15.02.2022	18h00	Visite : Bâtiment Pluton
8	15.02.2022	19h30	Visite : Auberge communale et Grande salle du Motty
9	01.03.2022	20h00	Séance CoGes – Vérification des comptes
10	03.03.2022	18h00	Subvention aux entreprises
11	29.03.2022	19h00	Vacations Municipalité
12	12.04.2022	19h00	Questions sur le Rapport de gestion
	14.04.2022	19h00	Examen des comptes – 1 ^{ère} partie
13	19.04.2022	19h00	Examen des comptes – 2 ^{ème} partie
14	21.04.2022	19h00	Présentation des comptes, M. Claude Salzmann, Boursier communal
15	05.05.2022	19h00	Traitement des réponses de la Municipalité
16	09.05.2022	18h00	Rencontre avec la Municipalité
17	11.05.2022	18h00	Présentation des comptes par la Fiduciaire
18	16.05.2022	19h00	Rapport de gestion – 1 ^{ère} lecture
19	19.05.2022	19h00	Rapport de gestion – 2 ^{ème} lecture
20	31.05.2022	19h00	Rapport de gestion – 3 ^{ème} et dernière lecture



3. Contrôle des préavis clôturés en 2021

La commission de gestion s'est réunie le 20 novembre 2021 pour analyser les préavis clôturés durant l'année 2021 :

Compte	Préavis n°	Désignation	Crédit voté	Montant dépenses	Moins-value
430.5010.109	2014/2	Projet de création d'un giratoire sur la RC76 (route de la Pierre), d'une nouvelle route de desserte de la zone industrielle des Larges Pièces	2'670'000	2'632'598.70	37'401.30
460.5010.110	2014/2	Construction de collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC)	455'000	454'575.25	424.75
503.5030.217	2015/19	Construction d'une structure d'accueil pour les enfants en milieu scolaire (APEMS) sur le site de la Coquerellaz	2'800'00	2'749'179.98	50'820.02
460.5620.066	2019/10	Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, secteur 10-Villars/Triaudes	364'000 [Ecublens :] 56'000	299'207.35 49'369.20	38'768.50 6'630.80

3.1 Remarques et conclusions

Préavis n° 2014/2 – Projet de création d'un giratoire sur la RC 76 (route de la Pierre), d'une nouvelle route de desserte de la zone industrielle des Larges Pièces

Aucun élément ni question particulière n'a été soulevé.

Préavis n° 2014/2 – Construction de collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC)

Aucun élément ni question particulière n'a été soulevé.

Préavis n° 2015/19 – Construction d'une structure d'accueil pour les enfants en milieu scolaire (APEMS) sur le site de la Coquerellaz

Les réponses municipales à nos questions sur ce préavis figurent en annexe I au présent rapport.

Préavis n° 2019/10 – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, secteur 10 – Villars/Triaudes

Aucun élément ni question particulière n'a été soulevé.

Nombre de crédits en cours : 9

Investissements en cours de réalisation : 36



4. Contrôle des canalisations selon le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)

La commission s'est réunie le 18 janvier 2021 à 18h00 dans la Salle des Combles de l'Auberge communale en présence de :

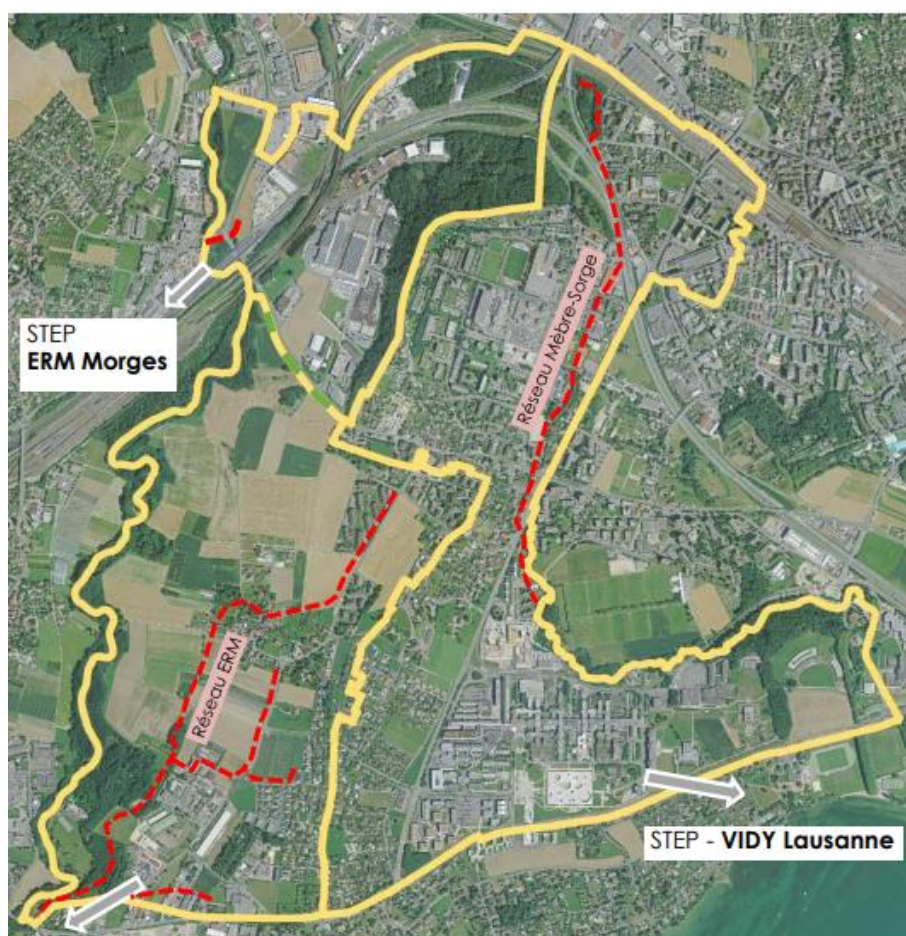
Mme Danielle Petoud	Municipale
M. Yolan Menoud	Chef de service
M. Alexandre Muller	Adjoint au chef de service

Madame la Municipale ouvre la séance et donne la parole à Monsieur Alexandre Muller pour la présentation du PGEE.

Le territoire de la Commune d'Ecublens est composé de deux bassins versants hydrographiques qui sont rattachés à deux STEP différentes :

- Bassin versant de Vidy Lausanne (STEP de Vidy)
- Bassin versant de Morges ERM (STEP de Morges)

Le PGEE est composé de trois réseaux différents pour l'évacuation des eaux usées, soit le réseau communal, le réseau de l'ERM et Mébre-Sorge.



STEP – ERM Morges

Le réseau communal totalise 57.4 km de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires.

Le réseau ERM Morges (association intercommunale) totalise 3.7 km de collecteurs d'eaux usées.

Le réseau Mébre-Sorge (entente intercommunale, Chavanne-Crissier-Ecublens-Renens-Saint-Sulpice) totalise 3.2 km de collecteurs d'eaux usées.

Le réseau communal a été constitué tout au long des années à partir de 1946. Les matériaux utilisés pour les collecteurs sont divers : béton, PVC, PP, PE et inconnus. Les matériaux inconnus représentent 0.4 km pour les eaux usées et 2.5 km pour les eaux claires.

En ce qui concerne l'état qualitatif du réseau :

Eaux usées : Bon état : 70.4%, moyen :17.5%, mauvais : 0.8%, inconnu :11.3%
Eaux claires : Bon état : 62.8%, moyen :12.2%, mauvais :1.5% inconnu : 23.5%

Le réseau communal compte 532 regards¹ d'eaux usées et 856 regards d'eaux claires.

A la question d'une commissaire du pourquoi de l'état inconnu de certains collecteurs, la réponse est : des données plus anciennes sont perdues et la méthode de contrôle par des caméras dans le réseau est très récente.

Après cette intéressante présentation du PGEE, nous passons aux :

4.1 Questions-réponses :

Q : Combien de canalisations sont contrôlées chaque année ?

R : Entre 5-7 km de collecteurs sont contrôlés et curés chaque année. Après le curage, des caméras robotisées sont placées dans les collecteurs pour contrôler l'état de ces derniers. Le contrôle du réseau complet s'effectue sur une période de 10 à 12 ans. La quasi-totalité du réseau d'Ecublens a été contrôlée ces dernières années.

Q : Avons-nous un cadastre notifiant l'âge des canalisations et les matériaux ?

R : Le patrimoine des collecteurs, recensé sur le PGEE, nous indique que les premiers collecteurs datent de 1946 et les derniers de 2021. Le matériau utilisé était le béton, puis vers 1968-1969 les premiers collecteurs en PVC firent leur apparition.

Q : Avons-nous un tableau de bord qui suit les indicateurs tels que le taux de renouvellement des canalisations, le taux de raccordements en séparatif, les obstructions de canalisations et les cours d'eau ?

¹ Un regard est un dispositif maçonné permettant d'inspecter une canalisation souterraine.

R : Le taux de renouvellement du réseau dépendra de l'année de remplacement projetée (durée de vie), de l'état général, de l'étanchéité (risques de pollution) et de la capacité hydraulique. Les obstructions comme les racines pénétrantes, dépôts de matériaux, calcaire et graisses sont aussi répertoriées.

Le taux de contrôle du séparatif (conformité et non-conformité) atteint environ 86% du territoire communal.

Q : Le concept d'évacuation comporte-t-il une modélisation des déversements ?

R : Non, nous ne sommes pas équipés.

Q : Est-ce que le volume d'eaux claires évacuées en séparatif et le volume d'eaux usées évacuées vers les STEP sont suivis, ainsi que le taux de séparatif par bassin versant ?

R : Un contrôle du volume du réseau se fait via un calcul hydraulique théorique, ces calculs ne sont pas envoyés aux STEP.

Q : Est-ce que des capteurs aux déversoirs d'orage communaux existent afin d'effectuer un suivi des rejets et de leur impact sur la qualité des eaux superficielles ?

R : Concernant les déversoirs, une collaboration avec l'ERM a débuté il y a une année ; elle visait le contrôle des volumes d'eau, le fonctionnement du réseau et la détection des eaux parasites.

Sur le réseau communal, il existe un seul déversoir sur le chemin de la Raye (des eaux claires qui se déversent dans des eaux usées).

Q : Est-ce que les chambres mixtes² sont recensées ?

R : Sur le réseau communal, une plaque en PE est posée sur le réseau des eaux usées pour éviter les déversements.

La chambre mixte est très compliquée à gérer dans un PGEE, le nombre de ces chambres est inconnu sur notre réseau.

Q : Où en est la vérification de l'état du séparatif des parcelles privées ?

R : L'évacuation des eaux des biens-fonds privés fait partie intégrante d'un PGEE. Lors de la construction ou transformation d'un bâtiment, les branchements sur les réseaux communaux sont contrôlés et le système séparatif du bâtiment est validé sur le terrain. Après le contrôle, le propriétaire reçoit un rapport de conformité/non-conformité du système qui justifie auprès des STEP que les réseaux sont correctement raccordés.

² Chambre mixte : Chambre dans laquelle les deux réseaux (eaux usées et eaux claires) transitent séparés par une petite lunette. Ces chambres mixtes sont économiques, mais si le séparatif est mal fait, en cas d'orage, l'eau usée peut se déverser dans l'eau claire et inversement.

En cas de non-conformité, un délai est fixé pour les travaux à réaliser et un contrôle effectué.

Le contrôle de documents pour les parcelles privées a commencé en 1980. Le rattrapage pour les bâtiments plus anciens se fait au fur et à mesure.

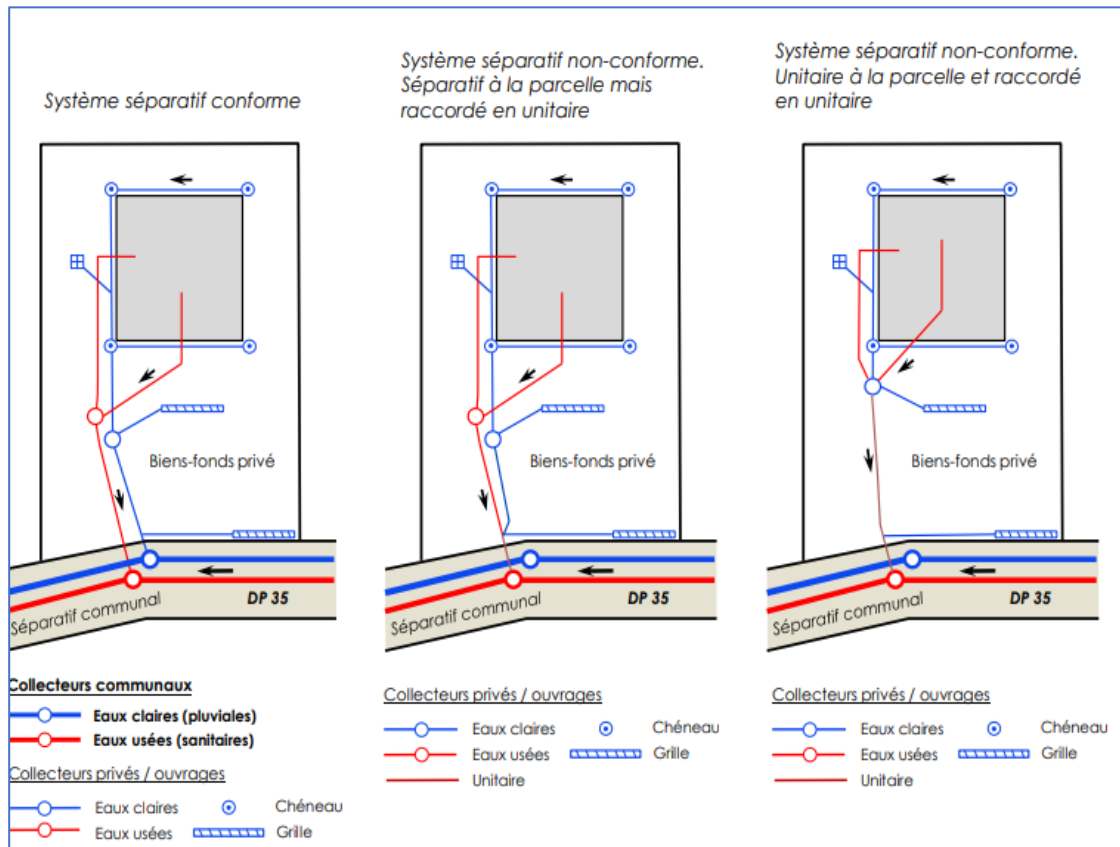
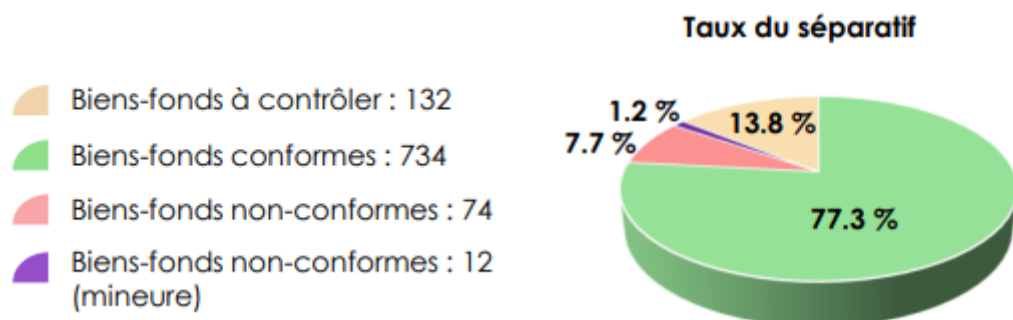


Schéma des différents systèmes séparatifs1

Le territoire de la commune d'Ecublens compte 952 biens-fonds bâtis.



Q : Quel logiciel est utilisé pour la récolte des géodonnées ?

R : Le logiciel s'appelle GEOconcept de SIT (Système d'information du territoire) société française, basée à Genève.

Q : Est-ce que les exigences du MGDM 129.1 (Modèle de géodonnées minimales) sont respectées dans notre logiciel ?

R : Le MGDM précise les données qui doivent être intégrées dans le PGEE. Les exigences prévues par MGDM, qui concernent notre PGEE sont respectées.

Q : Le PGEE est-il consultable en libre accès sur un géoportail tel que CartoRiviera ou CartoJuraLéman ?

R : Notre PGEE peut être consulté sur <https://map.ecublens.ch>

Q : Vu que le règlement du PGEE Ecublens date de 2011, est-il encore valable ou doit-il être mis à jour ?

R : Selon la loi, notre règlement est encore valable, il ne nécessite pas une mise à jour.

Conclusions

En comparaison à l'audit réalisé par la Cour des comptes du canton de Vaud au cours des années 2020 et 2021 auprès de huit communes, trois associations intercommunales et un service de l'Etat, nous avons constaté avec plaisir que le système de canalisation communal est correctement vérifié et entretenu.

Toutefois, nous regrettons de ne pouvoir connaître le nombre précis de chambres mixtes implantées sur notre commune et donc de leur emplacement, attendu qu'en cas de problèmes avec un séparatif, il y a risques de déversement (eaux claires / eaux usées).

En outre, considérant que notre *Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux* date de 2011 et Ecublens étant rattachée à deux STEP intercommunales, nous nous interrogeons sur les éventuels impacts négatifs liés aux aspects techniques et sanitaires qui pourraient découler d'une certaine obsolescence dudit Règlement.



5. Ressources humaines : Concept de Santé et Sécurité au Travail (SST) & questions générales

La commission s'est réunie le 27 janvier 2021 à 18h00 dans la salle de Conférence du Motty en présence de :

M. Christian Maeder	Syndic
Mme Françoise Matti	Cheffe de service
M. Stéphane Wagner	Représentant ACTA Conseil

5.1 Concept de Santé et Sécurité au Travail (SST)

Le but de la Commission est de comprendre l'organisation et les responsabilités dans ce domaine spécifique.

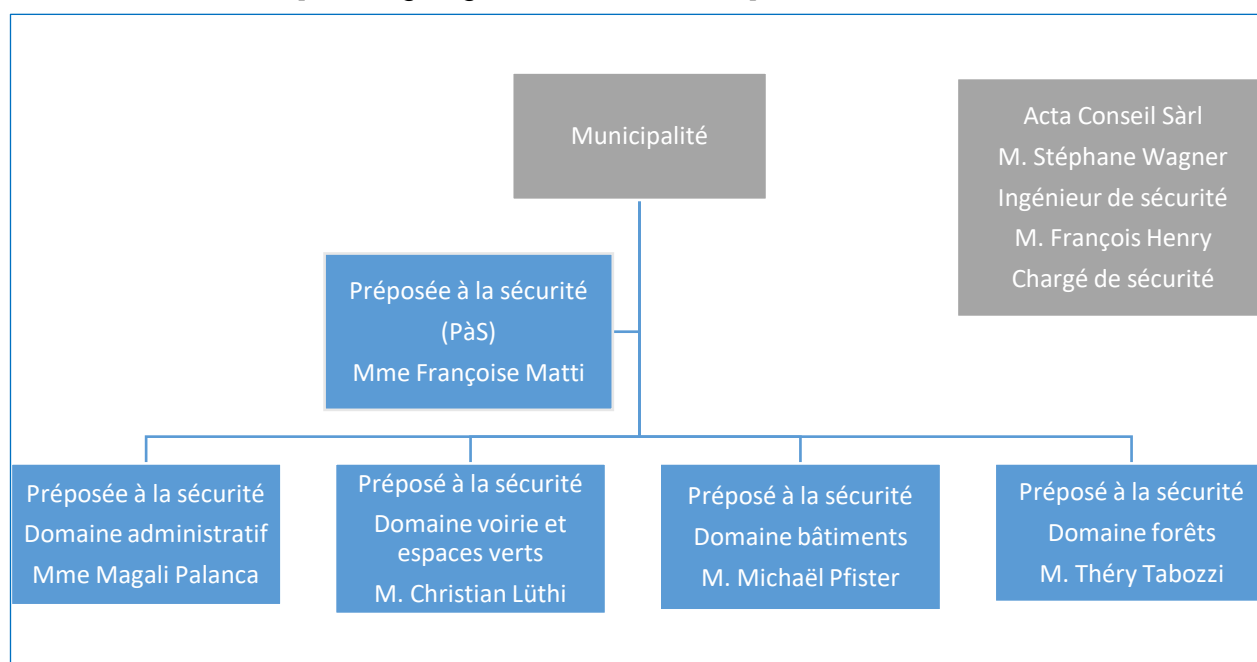
Madame Matti explique le rôle du Comité représenté sur l'Organigramme transmis préalablement aux membres de la commission ainsi que celui des « préposés à la sécurité ». La responsabilité de ces derniers étant astreignante, certains d'entre eux ont renoncé. La Municipalité a finalement décidé de faire appel aux services d'ACTA Conseils pour suivre les actions entreprises en matière de SST.

Monsieur Wagner, représentant d'ACTA pour Ecublens, nous explique sa mission. Elle consiste à épauler la commune dans la mise en œuvre du concept SST et à assurer les contrôles.

5.2 Questions – Réponses :

Q : Y-a-t-il un organigramme fonctionnel de la SST de la Commune d'Ecublens ?

R : Oui. [Voir organigramme ci-dessous.]



Q : Comment l'engagement de la Municipalité (employeur) garantit-il la sécurité et la santé aux postes de travail ?

R : La charte telle que figurant sur le site communal³.

Q : Qui sont les coordinateurs-trices de sécurité mentionné-e-s dans le règlement du personnel et quelle formation ont-ils suivie ?

R : Les préposé-e-s à la sécurité ne sont pas des spécialistes et par là, ils / elles n'ont pas d'obligation de formation. Nous faisons toutefois un *rafraîchissement* des connaissances tous les 5 ans.

Q : Comment la responsabilité de la Municipalité (déléguée aux chefs de service) en matière de SST est-elle définie (cahier de charges ou autre document) ?

R : In fine, la Municipalité est responsable et non les préposé-e-s à la sécurité. Si un préposé à la sécurité constate des défauts, il les signale ; il pourrait même passer outre sa hiérarchie pour les faire corriger sans délai si les circonstances l'exigent.

Q : Qui détient la responsabilité de la SST pour les écoles, bâtiments et culture ?

R : Les écoles sont dépendantes du canton. Les bâtiments dépendent néanmoins de la commune. Pour la culture, il n'y a pas besoin de responsable, car les manifestations sont indépendantes.

Q : Qu'en est-il des produits chimiques utilisés ?

R : Les stockages, les locaux et les bacs de rétention sont contrôlés par ACTA. Des listes sont établies. Chaque produit possède des informations sur son stockage, sa manipulation et les procédures en cas d'accident. Chaque utilisateur doit être instruit pour le produit qu'il manipule. Un répertoire unique des produits chimiques est en cours de conception.

Q : Existe-t-il des fiches de sécurité simplifiées ?

R : Les fiches de données simplifiées ne sont pas toutes disponibles.

Q : Comment les collaboratrices et collaborateurs sont-ils informés des comportements à adopter en cas d'urgence (incendie, urgence médicale) ainsi que des dangers à leur poste de travail ?

R : Une formation est offerte aux employé-e-s en ce qui concerne l'utilisation des défibrillateurs, en cas d'incendie (assurée par ECA), les premiers secours, l'urgence aux petits enfants (obligatoire pour le personnel évoluant dans la petite enfance).

Le concept d'organisation en cas d'urgence affiché dans chaque bâtiment communal est connu par tout le personnel.

Q : Comment les entreprises tierces sont-elles informées ?

³ [Charte](#) de la sécurité au travail

R : Elles sont responsables de leurs collaborateurs. Le/la préposé-e à la sécurité les informe des conditions de travail et des règles à appliquer.

Q : Comment le personnel auxiliaire est-il informé ?

R : Par le biais des chef-fe-s de service.

Q : Quelles mesures sont prises pour le travail isolé (notamment pour les services de piquet) ?

R : Pour toute activité qui peut être dangereuse, Ecublens prévoit deux employés au lieu d'un en ce qui concerne les travailleurs isolés ⁴. Les règles actuellement en place n'ont pas encore été analysées par ACTA. Il n'y a presque plus de travailleurs isolés au sein de l'administration communale d'Ecublens.

Q : Quels sont les moyens à disposition du personnel pour faire part de ses remarques / suggestions ou pour signaler un incident, une situation dangereuse ?

R : Le personnel peut faire part de ses remarques / suggestions par intranet. Concernant des risques d'agression, aucune situation dangereuse n'a été signalée par les employés en contact avec le public.

Q : Avez-vous constaté des cas de harcèlement ou de mobbing ?

R : Nous n'avons pas connaissance de cas avérés de harcèlement ni de mobbing. Si nécessaire, nous faisons appel à des cabinets externes pour analyser les cas.

Q : Dans le règlement du personnel, rien n'est mentionné pour la maternité. Pourquoi ?

R : Nous suivons la loi en vigueur ainsi que les recommandations de l'IST (Institut de santé au travail) et nous faisons des analyses au cas par cas.

Q : Prévoyez-vous une formation sur la SST pour les nouveaux employés ? Quelle est la personne compétente pour la faire ?

R : Oui, une formation est assurée régulièrement. M. Christian Luthi en est le responsable.

Q : La Municipalité participe-t-elle aux réunions de la SST ?

R : Non, Madame Matti fait le lien avec elle.

Q : La charte de la sécurité (2001) consultable sur le site communal est-elle toujours valable ?

R : Ce document n'est pas une charte, c'est un engagement. Toutes les directives pour la sécurité sont prévues dans le Règlement du personnel.

⁴ Travailleur isolé = personne dans l'impossibilité de transmettre un problème à ses collègues.

Conclusions :

Suite à cette présentation, nous avons pu constater que le système de Santé et Sécurité au Travail est bien supervisé par la société ACTA. Cependant, il nous est apparu que la gestion de certains aspects ne répondait pas entièrement aux exigences légales en vigueur. Par exemple :

- L'engagement et les responsabilités de la Municipalité et des chef·fe·s de service devraient être mieux définis et formalisés sachant que d'un point de vue légal ils sont responsables en cas d'accidents.
- Il serait souhaitable qu'une sensibilisation à cette responsabilité soit faite et que les cahiers des charges des chef·fe·s de service mentionnent clairement ces responsabilités.
- Pour assurer une plus grande proximité et participation ainsi qu'une meilleure communication et organisation de tous les aspects SST, la présence d'un·e coordinateur·trice SST au sein du personnel communal serait souhaitable.
- Concernant la protection de la maternité, la loi stipule que les femmes en âge de procréer doivent être informées dès leur engagement des éventuels risques et dangers pour leur grossesse en lien avec leur poste de travail. Les analyses de risques selon l'Ordonnance sur la protection de la maternité (OPrOMa) devraient être faites pour tous les secteurs de travail de manière systématique et anticipée.
- Concernant la formation continue et la formation spécifique SST, un plan de formation centralisé au niveau des RH est recommandé.
- Des cas de travailleurs isolés semblent être présents (exemple de nettoyeuses commençant le travail à 04h00 du matin). Toutes ces situations devraient être identifiées et des mesures prises si nécessaire (risque d'avoir un accident et que personne ne soit alerté).
- S'agissant des entreprises tierces, aucune procédure documentée et engageant le tiers concerné ne semble disponible. Ce qui paraît contraire à la réglementation en la matière.

La commune a envisagé l'achat d'un dispositif de sécurité pour les travailleurs isolés. Toutefois, cette option n'a pas été retenue pour des raisons de coûts.

N.B. : Néanmoins, référence faite au préavis n° 2022/05⁵, la Commission se réjouit de constater qu'un montant supplémentaire apparaisse pour l'acquisition d'un système de protection pour les collaborateurs isolés.

⁵ Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2022, compte n° 130.3099.04 – Conseil du 12.05.2022.

Vœu n° 1

La CoGes émet le vœu :

- a) que les responsabilités de la Municipalité et des chef-fe-s de service soient mieux définies et formalisées, sachant que d'un point de vue légal ce sont eux qui sont responsables en cas d'accidents ;
- b) qu'une sensibilisation à cette responsabilité soit faite et que les cahiers des charges des chef-fe-s de service mentionnent clairement ces responsabilités ;
- c) que la commune désigne un-e coordinateur-trice SST au sein du personnel communal afin d'assurer une plus grande proximité et participation ainsi qu'une meilleure communication et organisation de tous les aspects SST;
- d) que toutes les femmes en âge de procréer soient informées de leurs droits en cas de grossesse et d'allaitement et que les analyses de risques selon l'Ordonnance sur la protection de la maternité (OPrOMa) soient faites pour tous les secteurs de travail de manière systématique et anticipée ;
- e) qu'un plan de formation centralisé au niveau des RH pour la formation continue et la formation spécifique SST soit établi ;
- f) qu'une procédure documentée et engageant le tiers concerné soit communiquée aux entreprises tierces.

5.3 Questions générales secteur RH

Q : Est-ce que des enquêtes de satisfaction du personnel sont faites ? Si oui, quels sont la méthode et les résultats ? Dans la négative, sont-elles envisagées, de quelle manière ?

R : Une enquête menée par l'IDEHAP a été réalisée en 2006-2007 sur la base d'un questionnaire adressé de façon anonyme à tout le personnel. Le résultat était très positif. Depuis 2009, les collaboratrices et collaborateurs peuvent faire part de leur sentiment au travers des entretiens annuels de collaboration.

Dès 2022, la Commune va entrer dans un nouveau concept d'évaluation collective des prestations professionnelles en collaboration avec la HEIG. Il n'est pas prévu de mener d'autres enquêtes de satisfaction du personnel.



6. Visite Collège Croset-Parc (préavis n° 2017/03)

La visite du Collège du Croset-Parc, y compris la salle de gymnastique double, a eu lieu le 3 février 2022. La Coges a été accueillie par :

Mme Danièle Petoud, Municipale,
M. Yolán Menoud, Chef du Service des bâtiments, évacuation des eaux et durabilité
Mme Pascale Manzini, Municipale
M. Jean-Marie Léchenne, Chef du Service des activités scolaires et parascolaires.

Deux entrées offrent un accès au bâtiment scolaire : nord, à proximité directe de la zone de dépose et sud (entrée principale), avec une entrée distincte pour l'APEMS incluant un préau de surface généreuse dont une grande partie abritée sur lequel s'élève trois niveaux. Un ascenseur permet de desservir tous les niveaux.

Une question sur la sécurité aux abords des gradins situés entre le préau et les escaliers menant à la salle de gymnastique est posée : une barrière treillis sera installée dans les semaines à venir.

Chaque étage est doté de toilettes filles / garçons et personnes à mobilité réduite ainsi que d'un coin rangement fermé pour le matériel de nettoyage.

Si l'accès aux salles de classe dans un lieu entièrement bétonné est de prime abord peu agréable, cette sensation est vite oubliée dès l'accès aux étages : l'apport en lumière naturelle est assuré par une verrière en toiture, des barres aimantées sur toute la longueur des corridors sont agrémentées de dessins et autres travaux manuels, les portes et vitrages séparant les accès aux escaliers sont de différentes couleurs et confèrent un aspect accueillant.



La lumière dans les couloirs reste éteinte lorsqu'ils sont inutilisés en journée et le chauffage arrêté du vendredi dès 15h00 jusqu'au lundi matin à 06h00.

Eclairage : un interrupteur manuel principal à l'entrée et un économiseur d'énergie permettant de diffuser l'intensité de l'éclairage en fonction des besoins. Les salles peuvent être aérées grâce à des fenêtres impostes entièrement sécurisées.

Sol : En matière durable, composée de granulés de caoutchouc, ciré, donnant l'apparence d'un linoléum, nettoyable et permettant un ponçage en cas de forte

salissure, avec un effet phonoabsorbant. A noter un chauffage classique dans les salles de classe et un chauffage au sol uniquement pour l'APEMS.

Salles de classe : 24 primaires (capacité de 19 enfants) et secondaires (23 enfants) dont environ 12 demi-salles. Très fonctionnelles, elles sont toutes équipées de vestiaires intérieurs de couleur incluant des espaces pour les chaussures et des casiers dans leur partie supérieure ainsi que des armoires de rangement sur leur façade côté classe. Le mobilier blanc est réglable, celui des plus petits étant adapté à leur âge. Des armoires murales sont installées tout au long d'une des parois.

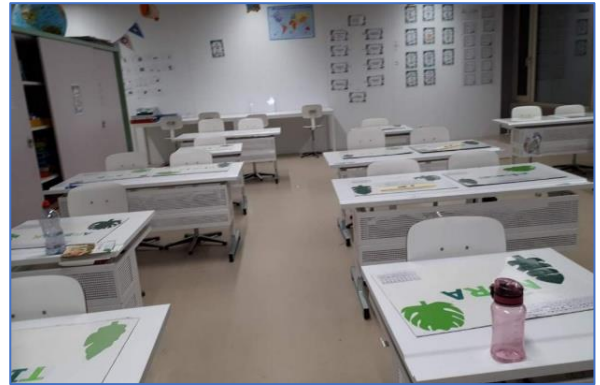


Tableau triptyque : intérieur avec un revêtement permettant l'écriture avec des feutres délébiles et la projection au moyen d'un beamer interactif ; replié : tableau stratifié traditionnel aimanté.

Des salles dites de dégagement de moindre taille peuvent accueillir jusqu'à une douzaine d'élèves (rattrapage, devoirs accompagnés, etc.).

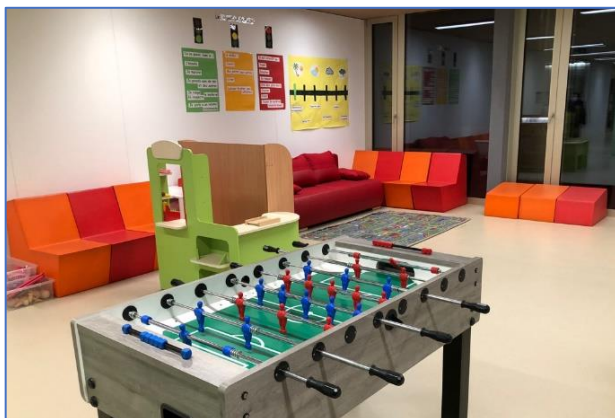
Salle des maîtres : Composée d'un coin cafétéria avec une grande salle divisée en zone de pause et espace de réunion / travail équipée de quelques ordinateurs et matériel divers ainsi qu'un espace imprimante.

PPLS (Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu scolaire)

Equipe Ecublens-Chavannes :

Incluant six bureaux, une salle de réunion et une seconde dédiée à la psychomotricité ainsi qu'un coin cafétéria.

Accueil parascolaire – APEMS



D'une capacité de 70 élèves, cet espace accueille actuellement 62 enfants de la 3^e à la 8^e (6 à 12 ans) et assure aussi un accueil en période de vacances scolaires.

Une cuisine, une grande salle pour les repas avec un espace jeux et détente ainsi qu'une salle de réunion pouvant également être dédiée à des activités spécifiques destinées aux enfants. Cet espace

est aisément divisible avec un rideau de traverse. De nombreux casiers muraux sont disponibles.

Locaux techniques :

Chauffage : solaire – gaz et géothermique. Une infime partie du solaire photovoltaïque est réinjectée dans le réseau d'électricité, ce qui témoigne de sa justification.

Ventilation – aération : double flux permettant l'évacuation complète du CO² durant la nuit. La salle de gymnastique est ventilée mécaniquement afin d'éviter tout bruit généré de par son utilisation.

Local d'entretien : stockage sécurisé dans une armoire fermée à clé pour les produits de nettoyage et autre équipement. Sa surface permettra d'accueillir du matériel supplémentaire si le besoin se présentait.

Salle de gymnastique double :

Utilisable en salle simple pour les élèves fréquentant le collège, elle est mise à la disposition des sociétés locales en soirée. Un large espace de rangement permet de stocker tout le matériel des écoles et des sociétés sportives.



Lors de manifestations sportives, jusqu'à 146 spectateurs peuvent prendre place sur des gradins situés en hauteur de la double salle. Un espace cafétéria est situé sur le même niveau.

Six espaces douches sont à disposition : deux pour les filles, deux pour les garçons et deux pour les

maîtres de classe ou moniteurs ainsi que des toilettes filles et de même pour les garçons.

Conclusions

Les travaux effectués reflètent parfaitement le préavis présenté au Conseil communal. Lors de notre visite, nous avons relevé deux points à améliorer :

- ⇒ La barrière de protection au haut des gradins comme mentionné au 4^{ème} §.
- ⇒ Les porte-linges dans les vestiaires à installer.

En date du 16 mai 2022, la commission a pu constater que ces deux points ont été concrétisés. Elle en remercie la Municipalité.



7. Visite du bâtiment Pluton (préavis n° 2020/02 et 2021/25)

La visite a eu lieu le jeudi 15 février à 18h00 en présence de :

Mme Danièle Petoud
M. Yolan Menoud
M. Michael Pfister

Municipale
Chef de service
Responsable technique

Nous avons commencé la visite par la salle de gymnastique du premier étage. Le sol a été remplacé complètement pour donner suite à une expertise demandée à la société Realsport SA qui a détecté d'importantes traces d'humidité ayant provoqué la détérioration du sol.



Un vestiaire pour PMR (personne à mobilité réduite) a vu le jour : une plateforme élévatrice est installée pour accéder au 1^{er} étage. Les vestiaires hommes-femmes ont été réorganisés avec un lavabo et sèche-cheveux.

En résumé, les travaux qui ont été faits sont les suivants :

- Désamiantage
- Changement du bassin de natation (de carrelage en inox).
- Réaménagement et rénovation des vestiaires piscine et salle de gym.
- Mise en conformité des installations électriques, selon les normes en vigueur (les luminaires ont été remplacés avec des LED, panneaux photovoltaïques).
- Le bâtiment a été adapté aux normes antisismiques (pose d'une croix Saint André).
- Remise à neuf de l'installation de chauffage et de la distribution de chaleur (raccordement au réseau de chauffage à distance CAD).
- Remplacement de l'installation de ventilation et du traitement de l'eau.
- Isolation et pose de crépi sur toute la façade du bâtiment.
- Le sol de la salle de gym a dû être remis à neuf.
- Les installations électriques ont été remises en conformité et l'éclairage remplacé dans le local du BOL.



Conclusions :

Cette visite nous a permis de mieux comprendre l'ampleur de ces travaux et la demande de crédit supplémentaire. La commission de gestion est satisfaite du résultat, mais formule les trois remarques suivantes :

1. Les escaliers comprenant une seule main courante, la commission suggère d'en installer une deuxième.

2. Au sous-sol, de gros bidons contenant des produits corrosifs sont placés dans un bac de rétention ne pouvant collecter que 20% du volume total des deux bidons. Apparemment, selon la maison qui s'est occupée de cette installation, ceci répond aux exigences légales, car cette situation n'est pas considérée comme étant une situation de stockage.

Cependant, on entend par entreposage le stockage de matières dangereuses dans des emballages et des récipients fermés en vue de les utiliser au sein de l'entreprise, ou de les transporter ou encore de les remettre à des tiers. La durée du dépôt est en général supérieure à 8 heures. Une mise à disposition de courte durée pour un procédé de fabrication ou en vue d'une livraison, ou un dépôt de courte durée après une livraison, ne sont pas considérés comme un entreposage. Dans de tels cas, il y a toutefois aussi lieu de prendre des mesures de sécurité appropriées.

Lors de notre visite, 4 bidons de 25 litres de produit inflammable se trouvaient dans le local technique du rez-chaussée. Même si cette situation est temporaire, à partir de 25 litres, les produits inflammables doivent être stockés dans une armoire anti-feu.

3. Selon nous, le nombre de sèche-cheveux dans les vestiaires des filles est insuffisant.

Vœu n° 2 :

La CoGes émet le vœu :

- a) qu'au vu de la largeur des escaliers menant aux étages, une deuxième main courante soit installée ;
- b) que tout produit inflammable soit stocké dans une armoire anti-feu ;
- c) que les vestiaires filles soient équipés de sèche-cheveux supplémentaires.



8. Visite de l'Auberge d'Ecublens et de la Grande Salle du Motty (préavis n° 2018/13)

La visite a eu lieu le jeudi 15 février à 19h00 en présence de :

Mme Danièle Petoud
M. Yolan Menoud

Municipale
Chef de service

Grande Salle du Motty

Une entrée entièrement refaite sur toute la largeur du bâtiment avec un couvert extérieur permet l'accès à la Grande Salle. Le local de rangement pour les chaises a été conservé, alors que le guichet billetterie a été supprimé.

L'éclairage n'a subi aucune modification, l'installation du chauffage et de la ventilation a été complètement remplacée. La pulsion de l'air chaud dans la salle sera effectuée par les combles et la reprise d'air par des grilles situées sous la scène.

Cette salle répond aux exigences thermiques actuelles.



L'espace cuisine a été refait à neuf et équipé de manière professionnelle, avec une ouverture sur la Grande Salle permettant un service au bar.

Un accès direct existe entre cette cuisine et la cuisine de l'Auberge communale.

Salle des Arcades ⇒ Salle des Sociétés

La salle des Arcades a subi une grande transformation. Les fenêtres sont remplacées par des portes-fenêtres amenant plus de lumière naturelle. Elle est équipée de plusieurs armoires de rangement destinées principalement aux sociétés locales. Un faux-plafond acoustique a été installé. La salle des Arcades est désormais renommée Salle des Sociétés.

Un vestiaire femmes et un vestiaire hommes ont été créés, chacun pourvu d'une douche. Les WC n'ont pas été touchés, car rénovés en 2008.

Auberge Communale

Sur le plan historique, le bâtiment de l'Auberge communale abritait une ancienne prison dans les combles.



Suite à la démolition de l'ancienne Auberge, la commune a perdu une part de son patrimoine historique.

Un élément nous rappelle l'ancien bâtiment : l'enseigne, qui a été soigneusement restaurée et reposée sur la façade de la nouvelle construction.

L'Auberge communale est répartie sur quatre étages (y compris le sous-sol). L'entrée donne sur un hall où se trouvent les escaliers, l'ascenseur et l'entrée principale au restaurant.

Le sous-sol est occupé en grande partie par les locaux techniques, les sanitaires du restaurant, des dépôts pour l'aubergiste ainsi que par une cave permettant de stocker le vin communal dans des

conditions optimales et une salle qui devrait faire office de carnotzet.

Le rez-de-chaussée est occupé intégralement par le restaurant qui comprend une cuisine professionnelle, le café et la salle à manger qui dispose d'une spacieuse ouverture sur la terrasse ainsi que de l'apport en lumière naturelle.

Au 1^{er} étage se trouvent deux salles de réunion et un espace privé dédié aux restaurateurs (bureau, vestiaire avec douche et sanitaire).

Une grande salle polyvalente est située dans les combles avec une kitchenette adjacente. D'une capacité maximale de 100 places, elle est sensée pouvoir accueillir les séances du Conseil communal.

Conclusions :

Salle des Combles : sa configuration et l'espace qui lui est dévolu ne paraissent pas en adéquation avec une utilisation pour les séances du Conseil. Qui plus est, sa capacité ne permet pas d'accueillir le public alors que notre *Règlement du Conseil communal* l'autorise (cf. art. 62). De ce fait, la CoGes l'estime inappropriée pour le Conseil, sauf circonstances exceptionnelles.

Vœu n° 3 :

La CoGes émet le vœu que le Bureau du Conseil privilégie la tenue des séances du Conseil dans la Grande salle plutôt que dans la Salle des combles.

9. Subvention aux entreprises

La commission s'est réunie le 3 mars 2022 à la salle Federer du CSCE, en présence de :

M. Christian Maeder	Syndic
M. Jean Cavalli	Municipal
M. Marcos Morano	Chef du Service des travaux
M. Claude Salzmänn	Boursier communal

M. Maeder remercie la Commission de gestion pour l'intérêt porté à cette démarche liée au préavis n° 2021/11 – *Mesures d'aides et de relances économiques résultant de la pandémie du COVID-19*. Pour rappel, ces mesures étaient destinées aux entreprises écuablanaises ayant subi des pertes durant cette situation de crise. Cette action s'articulait sur deux volets :

- le soutien direct à fonds perdu sur présentation d'un dossier (montant alloué : Fr. 200'000) ;
- la souscription de bons à un prix avantageux (le souscripteur réglant 80% de la valeur, la commune participant à hauteur de 30%, dont 10% versés au bénéficiaire (montant alloué : Fr. 300'000 – montant non utilisé au 31.12.2021 : Fr. 179'329).

9.1 Soutien direct à fonds perdu

Un comité d'évaluation a été constitué, composé de : Mme Pascale Manzini, MM. Christian Maeder, Jean Cavalli, Marcos Morano et Claude Salzmänn.

En date du 12 mai 2021, un courrier a été envoyé aux entreprises établies sur le territoire communal leur communiquant toute information utile sur cette démarche ainsi que les directives à observer pour l'envoi d'un dossier. Ces informations étaient également accessibles sur le site communal.

M. Salzmänn présente un tableau comprenant le genre d'activité des entreprises bénéficiaires de cette aide. Pour des raisons évidentes de confidentialité, les noms des entreprises n'y figuraient pas.

Sur 12 demandes reçues, seules 11 ont été retenues – faible nombre qui étonne les commissaires – pour un montant total de Fr. 141'000.

N.B. : Dans le cadre des travaux menés par la Fiduciaire, vérification a été faite auprès du registre du commerce : ces dernières sont toujours en activité.

⇒ critères fixés pour non-attribution d'un soutien :

- informations non fiables ou documents manquants, les entreprises concernées n'ayant pas donné suite malgré plusieurs rappels ;

- perte du chiffre d'affaires au-dessous du seuil de 40% ;
- n'entrant pas dans les critères fixés ; entre autres, les start-ups ne pouvant justifier d'une perte du fait même de leur statut.

A noter également que certaines entreprises ont été rebutées par les exigences administratives (formulaire à compléter, justificatifs à joindre).

Le comité s'est réuni le 19 août 2021. Après analyse de chaque demande visant à vérifier son bien-fondé sur la base des critères retenus et avec l'appui de la fiduciaire, le Comité a établi à quelle hauteur l'aide financière pouvait être attribuée à chaque demandeur.

Pour mieux analyser la situation, une fiche récapitulative pour chaque entreprise a été établie relevant les éléments facilitant l'aide à la décision.

Enfin, ni à cette date, ni a posteriori, la somme de Fr. 200'000 n'a pu être attribuée en totalité.

Un commissaire exprime son regret de ne pas aider les start-ups. Monsieur Jean Cavalli, Municipal, rappelle que la Fondation EPFL Innovation Park a débloqué un montant de Fr. 1'500'000 au printemps 2020 pour soutenir ces dernières.

9.2 Souscription de bons d'achat

M. Morano relève qu'une certaine quantité de bons ne sont pas encore utilisés à ce jour, leur validité étant au 30 juin 2022. La vente s'est quant à elle terminée le 31 décembre dernier.

La commune a été confrontée à une situation assez délicate : plusieurs personnes ont acheté des bons pour les utiliser auprès d'une seule et unique entreprise. Après un certain nombre d'encaissements, cette dernière n'a plus été autorisée à en accepter. Les derniers acquéreurs concernés ont été remboursés.

Quelques chiffres :

- 46% des bons ont été acquis par la population écublanaise
- 54% par d'autres communes vaudoises ou d'autres cantons

9.3 Questions-réponses :

Q : Pour éviter l'utilisation auprès d'une seule société, n'aurait-il pas fallu mettre une limite par entreprise à l'encaissement de ces bons ?

R : Effectivement, après un certain recul, une limite aurait pu représenter une solution.

Q : Que se passe-t-il si les bons ne sont pas utilisés jusqu'au 30 juin 2022 ?

R : Il est spécifié dans les documents que les bons non utilisés seront remboursés sur demande ; en cas de non-utilisation, la contrevalet sera réinjectée dans la promotion économique.

Q : N'est-il pas prévu de lancer un rappel pour les personnes n'ayant pas utilisé l'entièreté de leurs bons ?

R : Le logiciel utilisé ne permet pas d'avoir une procédure automatisée pour relancer chaque personne.

Q : La relance ne pouvait-elle pas être faite par mail, la commune connaissant les adresses des personnes ayant acheté les bons ?

R : Manque du personnel pour cette tâche.

Q : Le montant provisionné non distribué aux entreprises ne pourrait-il pas être utilisé pour des privés ?

R : Non.

Conclusions :

La Commission est satisfaite que cette opération ait été un succès pour notre commune.

Toutefois, un simple courrier d'invitation pour participer à l'opération des bons nous a paru insuffisant. Nous estimons que la Municipalité aurait dû être plus proactive dans sa communication et dans ses contacts auprès de nos entreprises.

De plus, la CoGes déplore que cette démarche de soutien n'ait pas été initiée par la Municipalité dès l'apparition de la pandémie à l'instar de ce qui a été fait dans d'autres communes de la région.

Vœu n° 4 :

La CoGes émet le vœu que la validité des bons en circulation soit prolongée jusqu'au 31 décembre 2022 et qu'un rappel soit fait aux utilisateurs concernés.

Dans le cas où des bons ne pourraient pas être utilisés, qu'ils soient remboursés aux utilisateurs.



10. Vacances de la Municipalité

La CoGes a rencontré la Municipalité en date du 29 mars 2022 à 19h00 dans la Salle de réception de Mon Repos.

Y participaient :

M. Christian Maeder
Mme Françoise Matti

Syndic
Cheffe des Ressources humaines

La Commission a eu tout loisir de consulter les documents remis et poser toutes questions utiles à son information.

Les relevés présentés ne soulèvent aucune question importante quant à leur contenu.

Reste toutefois que l'uniformisation d'un formulaire unique tel que demandé dans le vœu n° 4 du rapport de la CoGes pour l'exercice 2018 n'est à ce jour toujours pas réalisée. Un simple formulaire Excel aurait pourtant pu satisfaire à cette demande.

Conclusions :

Malgré l'absence d'uniformité, la CoGes a remarqué un effort de présentation des différentes notations de vacances suite à son vœu 2018.

Elle relève que, suite au refus du Conseil communal du préavis n° 2021/26 le 25 novembre 2021, le système de vacances actuel va continuer.

Vœu n° 5 :

La CoGes émet le vœu qu'un fichier Excel commun modifiable et consultable par l'ensemble des Municipaux soit créé. Ceci pourrait vraisemblablement faciliter leur coordination et le travail des RH.



11. Comptes communaux

La CoGes a été accueillie dans la Salle de réception de la Colline le 21 avril 2022 à 20h00 par :

M. Claude Salzmann Boursier communal
Mme Elisabeth Laydu Adjointe

La commission s'étonne de la non-présence de la Municipalité.

M. Salzmann, assisté de Mme Laydu, nous a présenté de manière exhaustive les diverses composantes concernant les aspects financiers :

- méta-analyse conjoncturelle
- évolution des taux de référence
- relation entre dette et autofinancement

puis de ceux liés à la tenue de la comptabilité communale, notamment sur les thèmes suivants :

- analyse des impôts communaux
- péréquation 2021 (estimations)
- analyse financière – Gestion de la dette

Sa présentation a été fort appréciée par les participant-e-s, tout spécialement par les membres ne traitant pas des questions y relatives dans leur domaine professionnel. Clarté et simplification étaient au programme et nous ont permis de mieux appréhender ces éléments primordiaux pour la bonne gestion de notre commune.

Résultats 2021 :

Comme mentionné en page 1 du Préambule des Comptes 2021 :

L'année 2021 enregistre des résultats positifs, avec un excédent de revenus de Fr. 6'918'399 (sans prélèvement dans les réserves générales et Anticipation RIE III) alors que le Budget 2021 prévoyait un excédent de charges de Fr. 3'830'300. Toujours par rapport au Budget prévoyant une marge d'auto-financement de Fr. 226'300, cette dernière atteint finalement Fr. 11'754'289.-.

A noter deux éléments notables sur cet exercice :

- La vente d'une partie de la parcelle communale n° 356 à Migros Vaud : 1 mio de francs
- L'encaissement de recettes fiscales exceptionnelles.

Focus sur les coûts des activités et manifestations culturelles et récréatives :

153.3170.04 Activités et manifestations culturelles et récréatives

Réel 2021	43 546
Budget 2021	71 500
Ecart	<u>27 954</u>

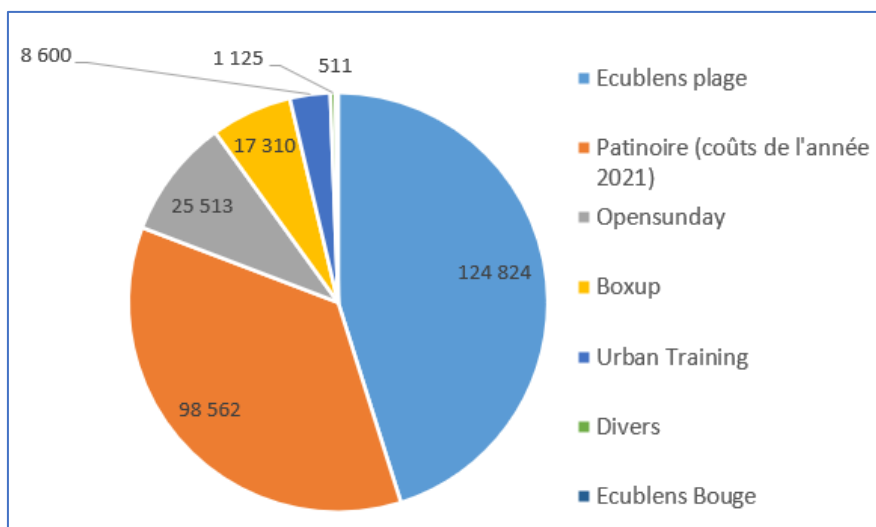
Analyse du compte par coûts	43 546
Démarche participative (Epenex)	20 610
Animation "Route Lyrique"	8 347
Noël Patinoire	6 957
Divers	3 889
Centre des jeunes (divers frais)	2 393
Boîtes à Livres	1 351

171.3170.02 Activités et manifestations sportives*

Réel 2021	276 445
Budget 2021	282 500
Ecart	<u>6 055</u>

Analyse du compte par coûts	276 445
Ecublens plage	124 824
Patinoire (coûts de l'année 2021)	98 562
Opensunday	25 513
Boxup	17 310
Urban Training	8 600
Divers	1 125
Ecublens Bouge	511

* Voir les décomptes d'Ecublens plage et de la patinoire en annexes I et II



Lors de notre rencontre avec la Municipalité, nous avons évoqué les coûts pour Ecublens Plage. Nous nous sommes notamment interrogés sur les recettes de la buvette. La Municipalité nous a confirmé que le prestataire n'avait fait aucun bénéfice sur les recettes.

La Coges regrette que les prix des consommations proposés à Ecublens plage se rapprochent davantage de ceux pratiqués dans les bars du quartier du Flon à Lausanne que ceux d'une buvette de village. Ceci d'autant plus que le gérant de la buvette ne paie aucune location.

Ceci a pour conséquence d'exclure une partie de la population de cet endroit par ailleurs fort convivial et familial. Selon la Coges, cela ne reflète pas l'objectif visé par la Municipalité.

En outre, les boissons et la nourriture proposées s'apparentent aux produits que l'on trouve dans la grande distribution et ne tiennent donc pas compte des critères du développement durable.

Etant donné que la commune assume les coûts d'Ecublens Plage, nous estimons que la Municipalité a une marge d'amélioration considérable sur le concept de cette manifestation afin de :

- a) viser une offre plus locale
- b) garantir des prix de vente plus abordables.

Vœu n° 6 :

La Coges souhaite que la Municipalité réfléchisse à un concept différent de celui de s'adresser qu'à un seul prestataire pour l'activité d'Ecublens Plage. Nous souhaitons que l'activité se rapproche de ce qui se fait à la Galicienne de Prilly Malley, à la Coquette à Morges ou plus récemment, à la Dérupe à Bussigny.

Ces trois sites fonctionnent en collectif et proposent tous des produits régionaux de qualité. Leur concept exclut la recherche du bénéfice.

11.1 Questions sur les comptes

Sur une cinquantaine de questions adressées à la Municipalité sur les comptes, seules les réponses aux questions suivantes ont été retenues en raison de leur intérêt à être communiquées aux membres du Conseil :

111.3658.01 – Promotion économique locale

Q : Seuls Fr. 27'380.35 utilisés sur le Budget de Fr. 60'000 : Qu'est-ce qui était prévu au budget 2021?

R : Une rencontre des entreprises était prévue en 2021 ainsi qu'un mandat pour la promotion économique locale via le SDOL. La rencontre des entreprises n'a pas pu être organisée en raison de la pandémie et le mandat via le SDOL n'a pas été validé par les communes partenaires.

352.3011 – Traitement du personnel fixe – Grande Salle et Auberge du Motty

Q : Dans les commentaires, il est noté que l'écart positif par rapport au budget (réel : 18 KCHF et Budget 35 KCHF) se justifie par la réouverture de l'auberge. Pourquoi, quel est le lien ?

R : Le budget avait été augmenté en prévision de la charge de travail supplémentaire par rapport aux nouveaux locaux de l'Auberge et de la Grande salle. La mise en service retardée a influencé ces charges salariales.

356.3011 – Immeuble Bois 2-4

Q : Personnel fixe : Pour quelles fonctions ? Ces frais impliquent-ils aussi la conciergerie du poste de police ?

R : Oui.

431.3123 – Achats d'électricité – Eclairage public

Q : Pourquoi la consommation est-elle plus basse que prévue ?

R : Les remplacements des luminaires d'EP d'anciennes technologies par du LED (avec abaissement) diminuent la consommation électrique de manière importante.

440.3011 – Traitements du personnel fixe – Parc promenade et cimetière

Q : Pourrions-nous avoir plus de détails sur les mouvements de personnel qui justifient l'écart positif au budget de presque 100 KCHF ?

R : Deux collaborateurs démissionnaires ont été remplacés par des personnes plus jeunes générant ainsi une économie substantielle et un ancien collaborateur ayant été mis au bénéfice d'une rente invalidité temporaire de la LPP a vu son salaire diminué, puisque compensé par sa rente. Depuis, ce collaborateur a été mis au bénéfice d'une rente définitive et nous a quittés.

450.3316 – Amortissements / Autres dépenses – Ordures ménagères

Q : Les cinq actions reçues de Valorsa pour Fr. 13'600 n'ont fait l'objet d'aucun mouvement de trésorerie ; est-ce correct ?

R : Les cinq actions ont été payées au début mars 2021, voir compte d'investissement n° 450.5250.04 en page 140 de la brochure des comptes. Lors de la clôture, ce nouvel achat a été entièrement amorti.

Débit 450.3316 / Crédit 450.6810.004.

450.4359 – Prestations diverses – Ordures ménagères

Q : Pourrions-nous avoir plus de précisions sur les deux notes de crédit Transvoirie?

R : Il s'agit d'une clause contractuelle : en cas de non-utilisation d'un camion avec benne compacteuse (ACTS) pour transfert des déchets

via le train à Tridel, nous refacturons à Transvoirie la taxe de compactage de Fr. 20.-/ tonne. Quelques fois dans l'année, une panne d'un camion implique l'utilisation d'un camion traditionnel par Transvoirie.

511.3020 – Traitements personnel enseignant payé par la commune / Enseignement primaire

Q : Quelle est la raison de l'écart au budget (réel Fr. 65'725 / Budget Fr. 103'000) ?

R : Depuis quelques années, il n'y a plus de différences entre l'enseignement primaire (511) et secondaire (521) au niveau des devoirs accompagnés. L'information ne nous avait pas été transmise, ce qui a eu pour incidence qu'une partie de la charge a continué à être imputée au compte 521.3020. Ceci sera corrigé sur les comptes 2022.

711.3655.02 – Participation à l'AJESOL

Q : Pourrions-nous avoir un détail du calcul et la participation de l'AJESOL?

R : Sont comptabilisées sur ce compte les prestations qui font l'objet d'une répartition entre les trois communes du réseau. Cela inclut d'une part les frais de l'administration du réseau qui sont répartis selon le nombre d'habitants et, de l'autre, le déficit des cinq structures d'accueil préscolaire réparti selon l'occupation des places sous déduction, par commune, de la participation facturée aux parents. Le détail du calcul est annexé⁶. La différence de Fr. 3'496.80 est due aux coûts d'enfants d'Ecublens accueillis dans d'autres réseaux dans le cadre de conventions inter-réseaux.

712.3665.11 – Cadeaux aux nonagénaires

Q : A quoi correspondent les cadeaux offerts aux nonagénaires?

R : Les jubilaires encore à domicile reçoivent un bon d'achat de Fr. 300.-, le journal original de leur date de naissance, ainsi qu'un arrangement floral. Ceux hébergés en EMS se voient offrir un gâteau anniversaire, le journal original de leur date de naissance et un arrangement floral. Les éventuels souhaits particuliers sont toutefois pris en considération dans la limite du budget alloué.

xxx.4655.01 [FAJE]

Q : Comment est calculée la subvention de la FAJE ? Pourrions-nous avoir un décompte ?

R : La subvention ordinaire est calculée sur la base d'un pourcentage de la masse salariale du personnel éducatif et de la direction pédagogique de chaque structure, y compris les charges sociales. En 2021, le pourcentage accordé a été augmenté de 1 % pour se porter à 31 %. Le document annexé⁷ inclut toutes les structures concernées (CVE et APEMS).

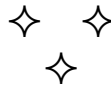
⁶ Cette dernière n'est pas annexée au présent rapport mais la CoGes a pu consulter le détail du calcul.

⁷ Ce document a été également consulté par la CoGes et ne soulève pas de commentaires particuliers.

714/715.4515 P - Art. du canton pour soutien pédagogique.

Q : Quelle est la raison de la participation du canton?

R : Dans le cadre d'accueil d'enfants qui nécessitent une attention particulière, l'engagement ponctuel d'une éducatrice supplémentaire peut s'avérer indispensable. Le Canton est alors sollicité pour le financement de ces engagements.



12. Rencontre avec la Municipalité

Cette rencontre a eu lieu le 9 mai 2022 à 18h00 dans la Grande Salle du Motty. La Municipalité *in corpore* ainsi que M. le Secrétaire municipal Pascal Besson étaient présents.

Sur une soixantaine de questions sur le rapport de gestion, seules les réponses aux questions suivantes ont été retenues en raison de leur intérêt à être communiquées aux membres du Conseil :

12.1 Questions sur le rapport de gestion

Page 50 : Personnel communal effectif du personnel :

Q : Favorise-t-on des auxiliaires d'Ecublens (étudiants, chômeurs, etc.)? Y-a-t-il une préférence communale ?

R : Dans la mesure du possible, nous favorisons les jeunes d'Ecublens, voire de l'Ouest lausannois. Mais il n'y a pas toujours le nombre de candidats nécessaire ou correspondant aux critères demandés. L'ORP est également régulièrement sollicité lors de besoins ponctuels.

Pages 50 et ss : Personnel payé à l'heure :

Q : Quel est le genre de poste occupé par le personnel payé à l'heure? Quels sont les critères pour le salaire à l'heure ou payé au fixe ?

R : Les postes de patrouilleurs scolaires, conducteurs de Pédibus, auxiliaires de la bibliothèque, auxiliaires de la déchetterie, ainsi que le personnel engagé pour des remplacements divers. Les critères sont le nombre d'heures peu élevé et les besoins irréguliers, pour des remplacements par exemple.

Page 53 – Formation continue :

Q : Combien de personnes différentes ont suivi des séminaires de formation continue?

R : Tout le personnel a suivi la formation obligatoire sur la prévention du stress et la protection de la personnalité. Pour les autres formations continues ou séminaires, cela concerne 85 personnes, soit 1'610 heures de formation.

Page 55 – Personnel :

Quelle est la répartition par service ? ⇒ Voir le tableau en annexe III.

Page 59 – Appel d'offre cantine :

Q : Quels sont les critères utilisés dans l'appel d'offre des cantines (limitation de la viande, limitation des déchets, produits locaux et de saison ...)

R : Les critères pour la livraison des repas de l'ensemble des structures collectives d'accueil communales se trouvent dans le cahier des charges de l'appel d'offre, plus particulièrement en son chapitre 3 –

Prestations attendues. Il y est également fait référence aux annexes 3c et 3d.

N.B. La CoGes a pris connaissance du document principal intitulé *Cahier des charges de restauration pré- et parascolaire* en sa version du 21 décembre 2021 ainsi que des annexes ci-avant mentionnées (documents consultables sur l'extranet réservé au Conseil). Elle a pu constater les exigences élevées de ce cahier des charges.

Page 59 – Subsidés-écoles de musique :

Q : Est-ce que des subsides pour les écoles de musique sont attribués pour des enfants étudiant dans une école de musique hors commune. Est-il demandé de favoriser l'école de musique présente sur Ecublens?

R : L'attribution des subsides pour les écoles de musique répond à une obligation légale. La Loi sur les écoles de musique (LEM) impose aux communes l'élaboration d'un règlement fixant les conditions d'attribution d'une aide financière aux élèves fréquentant les écoles de musique reconnues par la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM). Ce règlement a été soumis au Conseil communal qui l'a accepté en 2017.

L'attribution proprement dite de l'aide est traitée dans les *Directives communales pour l'octroi aux parents de subsides pour des dépenses particulières*. C'est dans ces directives que l'EmusE, qui n'est actuellement pas reconnue par la FEM, figure pour l'attribution des subsides. L'existence de l'EmusE est portée à la connaissance des parents lors de demandes de renseignements.

Page 68 - Ligne de conduite pédagogique du Domino :

Q : Pourquoi pas aussi pour les autres structures? Est-il envisagé de mutualiser les énergies et les idées au sein de toutes les structures d'accueil de la commune?

R : L'existence d'un projet pédagogique est indispensable pour l'obtention de l'autorisation d'exploiter délivrée par l'Office cantonal de l'accueil de jour des enfants (OAJE). Il a pour principe d'être évolutif et de dépendre de la direction pédagogique et du personnel éducatif de la structure. Il tient compte également des conditions d'accueil (locaux, environnement, taille, etc.). Il n'est donc pas possible, ni souhaitable, de mutualiser ce thème. Par contre, et cela est fait, certaines procédures sont communes à l'ensemble des structures d'accueil pré- et parascolaires, comme en cas d'accident, de disparition ou de suspicion de maltraitance par exemple.

Pages 68-69 – Statistiques de l'accueil des enfants :

Q : Existe-t-il des possibilités de garde pour un seul jour ou des demi-jours? Ou n'y en a-t-il pas eu en 2021?

R : Pour des questions pédagogiques et d'intégration, les accueils sont au minimum de 1.5 jour par semaine. Ils sont peu nombreux et comptabilisés à l'unité supérieure au niveau statistique. A Ecublens, le jardin d'enfants Les Moufflets peut être sollicité pour de l'accueil ponctuel d'urgence.

Page 73 – Accompagnement – Lignes Pedibus :

Q : Est-ce qu'une démarche d'information dans un prochain courrier ou sur internet est envisagée pour créer de nouveaux réseaux de pédibus?

R : Une démarche est prévue dans le flyer qui sera remis à la rentrée d'août 2022.

Page 98 – Gestion des salles – Oiseau de l'Ouest :

Q : Quel est le détail d'utilisation de la Salle Oiseau de l'Ouest ?

R : Cette salle est utilisée comme salle de dégagement par la garderie *Les Petits Loups* et un soir par mois par l'association *Action Climat Ecublens*.

Page 104 – Station Box :

Q : L'installation d'autres boxup est-elle prévue?

R : Non, pas pour l'instant.

Page 107 – Apprendre à l'école :

Q : Serait-il possible d'envisager cette activité en soirée plutôt que le matin, la plupart des parents travaillant en journée ?

R : Le Service va se renseigner auprès du mandataire, Français en jeu, afin de savoir s'il est possible pour leurs enseignant·e·s de donner des cours en soirée.

Page 108 – Collège Epenex :

Q : Quelle est la vision du collège d'Epenex au 31 décembre 2021 ?

R : Au 31 décembre 2021, l'entier du collège devait être loué à la Fondation Delafontaine dans le cadre du déroulement de son projet de reconstruction d'une nouvelle école au Mont-sur-Lausanne. Conformément aux crédits complémentaires 2022 et suite aux difficultés rencontrées par la Fondation, la location du Collège d'Epenex n'aura pas lieu en 2022. L'affectation du collège d'Epenex fait actuellement l'objet d'une réflexion pour l'année 2023.

Page 120 – Autorisations de stationnement :

Q : Quels sont les critères pour le choix des zones soumises à des macarons ?

R : Les *Prescriptions municipales sur le stationnement* privilégie des résidents sur la voie publique ont été élaborées par le corps de police et adoptées par la Municipalité le 7 décembre 1998. Ces zones ont été définies selon les besoins spécifiques définis à cette époque par la

police communale. En 2018, comme la PoIOuest a décidé de renoncer à gérer les autorisations de stationnement, cette tâche a été reprise par le Service des habitants. Une analyse des zones est en cours par le Service de l'urbanisme et celui des habitants, afin, cas échéant, de proposer de nouveaux critères plus en adéquation avec la situation actuelle.

Page 127 – Animation linguistique :

Q : Contes en albanais et en russe : ces deux langues ne représentent de loin pas les langues étrangères dominantes de la commune (voir page 107). Quel est le mode organisationnel de ces événements ? Existe-t-il une promotion linguistique pour les minorités ?

R : L'Institut suisse Jeunesse et Média, lequel est mandaté par le Service pour mettre sur pied ce type d'activité, dépend en principe de personnes des communautés vivant à Ecublens et ayant les capacités et la disponibilité pour animer des contes. Ces personnes sont défrayées par l'Institut. A savoir également qu'il existe des cours gratuits de langues d'origine, lesquels sont proposés par les ambassades dans des locaux mis à disposition par la ville.

Page 156 – Informatique :

Q : Quel logiciel est organisé pour des séances à distance ? Existe-t-il un logiciel de communication interne comme Skype ou Teams ?

R : Pour l'exercice 2021, quelques licences "Zoom" ont été acquises, voir l'extrait du compte 190.3188.02 qui a été remis dans le cadre des questions sur les comptes. Après la migration vers Office 365, c'est la solution "Teams", intégrée au package, qui sera utilisée.

Page 157 – Informatique :

Q : La migration vers Office 365 va-t-elle se traduire par une augmentation des coûts de l'informatique (Formule abonnement). Est-il prévu d'utiliser Office 365 comme moyen Cloud ? Les solutions libres ont-elles été envisagées ?

R : La migration vers Office 365 a permis une optimisation des licences et les coûts par utilisateur resteront identiques à ceux préexistants. Par contre, l'avantage de cette solution est que la suite Office peut être installée sur cinq appareils professionnels du même utilisateur (Terminal serveur, poste local, poste mobile, smartphone, etc.) sans surcoût. Toutefois, l'installation sur un poste de travail privé est proscrite.

Les solutions libres ne peuvent être envisagées étant donné que le bon fonctionnement de plusieurs logiciels n'est garanti par les fournisseurs que si l'intégration est faite avec la suite "Office" de Microsoft. De plus, il faudrait reformer l'ensemble des collaborateurs.

Vœu n° 7 :

La CoGes émet le vœu que, par souci d'équité avec les autres sociétés locales, l'Association Billard Ouest lausannois (BOL) puisse bénéficier de la gratuité du local qu'elle occupe dans les sous-sols du bâtiment Pluton.

Vœu n° 8 :

La CoGes émet le vœu que, dans le cadre du suivi de la démarche participative Epenex, l'installation d'une Station Box soit effectuée sur le site concerné.

Vœu n° 9:

La CoGes émet le vœu que les cours Apprendre à l'école [association Français en jeu] destinés aux parents souhaitant améliorer leur niveau de français / comprendre le fonctionnement de l'école qui ont lieu le jeudi en matinée soient également donnés en soirée afin de permettre aux parents travaillant en journée d'y participer.

Vœu n° 10 :

La CoGes souhaite que la Municipalité se penche sur diverses pistes pour optimiser l'occupation de la salle de l'Oiseau de l'Ouest.

Vœu n° 11 :

La CoGes souhaite qu'un effort soit fait pour relancer les communautés : italienne, portugaise et espagnole afin de pouvoir aussi proposer l'animation « les 1001 histoires » dans ces langues.

12.2 Question d'ordre général :

Q : Existe-t-il une "*best practice*" ou un règlement interne et externe lors du transfert de fichiers volumineux ?

R : Effectivement, les fichiers de plus de 35 MB ne peuvent être envoyés par la messagerie Xchange pour des raisons de sécurité et de volumétrie.

La charte informatique de la Commune est en cours de révision et un article sera consacré à cet aspect afin que le personnel utilise la solution "[Swisstransfer](#)" d'Infomaniak. Avec cette plateforme, les données sont transférées via HTTPS et conservées 30 jours dans un datacenter localisé en Suisse romande.



13. Rencontre avec la fiduciaire

Cette rencontre s'est déroulée le 11 mai 2022. Outre les membres de la Commission de gestion, la Commission des finances y était également invitée.

Présents :

Mmes et MM. les membres de la Municipalité, à l'exception de M. Germain Schaffner, excusé.

M. Claude Salzmann	Chef du Service des finances et de l'informatique, Boursier communal
Mme Elisabeth Laydu	Adjointe au Chef de service
M. Pascal Besson	Secrétaire municipal
Fiduciaire Fidinter	MM. Enrico Ravera et Gérald Balimann Mme Jeannine Verly

Fidinter SA nous a présenté et commenté le rapport de vérification et répondu à diverses questions des participant-e-s.

La fiduciaire a pu constater la concordance entre les écritures contrôlées et les documents comptables présentés. Elle se plaît à relever la très bonne qualité de la documentation ainsi que la préparation des dossiers et les renseignements fournis par M. le Boursier communal et le service des finances.

Lors de son contrôle, la Fiduciaire n'a rencontré aucun élément permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et au Règlement sur la comptabilité des communes du canton de Vaud.

Sous réserve des conclusions du rapport de la Commission de gestion, elle donne un préavis favorable à l'approbation des comptes de l'exercice 2021 tels que présentés et destinés au Conseil communal.

Vœu n° 12 :

La CoGes émet le vœu que le *Rapport de l'auditeur* et les *Conclusions* du rapport de la Fiduciaire Fidinter soient insérés dans l'intranet destiné aux membres du Conseil communal.



14. Suivi de vœux – Exercice 2020

Vœu n° 3 :

La CoGes émet le vœu que la Municipalité accompagne de manière proactive l'avancement du projet Musée Bolo et propose son aide en cas de besoin.

La CoGes n'est pas satisfaite de la réponse apportée et souhaite que la Municipalité, en sa qualité de partenaire officiel, se rapproche du Musée Bolo afin de les soutenir dans leur recherche de nouveaux locaux pour une éventuelle implantation dans notre commune.

Dès lors, elle formule le vœu suivant reporté dans le chapitre 15 :

« Que la Municipalité, en sa qualité de partenaire officiel, se rapproche du Musée Bolo afin de les soutenir dans leur recherche de nouveaux locaux pour une éventuelle implantation dans notre commune. »

Vœu n° 4 :

La CoGes souhaite qu'un montant identique à celui qui sert à acheter les abonnements du LS et du LHC soit alloué à l'achat d'abonnements sportifs ou culturels destinés aux employés de l'administration communale.

La CoGes remercie la Municipalité de sa réponse et propose à la CoGes 2022/2023 de vérifier l'affectation de ce montant sur les comptes 2022.

Les autres vœux n'appellent pas de commentaires particuliers.



15. Vœux de la Commission de gestion – Exercice 2021

La Commission de gestion émet les vœux suivants :

Vœu n° 1 : SST :

- a) que les responsabilités de la Municipalité et des chef-fe-s de service soient mieux définies et formalisées, sachant que d'un point de vue légal ils sont responsables en cas d'accidents ;
- b) qu'une sensibilisation à cette responsabilité soit faite et que les cahiers des charges des chef-fe-s de service mentionnent clairement ces responsabilités ;
- c) que la commune désigne un-e coordinateur-trice SST au sein du personnel communal afin d'assurer une plus grande proximité et participation ainsi qu'une meilleure communication et organisation de tous les aspects SST ;
- d) que toutes les femmes en âge de procréer, soient informées de leurs droits en cas de grossesse et d'allaitement et que les analyses de risques selon l'Ordonnance sur la protection de la maternité (OPrOMa) soient faites pour tous les secteurs de travail de manière systématique et anticipée ;
- e) qu'un plan de formation centralisé au niveau des RH pour la formation continue et la formation spécifique SST soit établi ;
- f) qu'une procédure documentée et engageant le tiers concerné soit communiquée aux entreprises tierces.

Vœu n° 2 : Bâtiment Pluton :

- a) qu'au vu de la largeur des escaliers menant aux étages, une deuxième main courante soit installée ;
- b) que tout produit inflammable soit stocké dans une armoire anti-feu et que des bacs de rétention suffisamment grands soient utilisés pour les produits du sous-sol ;
- c) que les vestiaires filles soient équipés de sèche-cheveux supplémentaires.

Vœu n° 3 : que le Bureau du Conseil privilégie la tenue des séances du Conseil dans la Grande salle plutôt que dans la Salle des Combles.

Vœu n° 4 : Subvention aux entreprises :

que la validité des bons en circulation soit prolongée jusqu'au 31 décembre 2022 et qu'un rappel soit fait aux utilisateurs concernés ; dans le cas où des bons ne pourraient pas être utilisés, qu'ils soient remboursés aux utilisateurs.

- Vœu n° 5 :** **Vacations municipales :**
qu'un fichier Excel commun modifiable et consultable par l'ensemble des Municipaux soit créé. Ceci pourrait vraisemblablement faciliter leur coordination et le travail des RH ;
- Vœu n° 6** que la Municipalité réfléchisse à un concept différent de celui de s'adresser qu'à un seul prestataire pour l'activité d'Ecublens Plage. Nous souhaitons que l'activité se rapproche de ce qui se fait à la Galicienne de Prilly Malley, à la Coquette à Morges ou plus récemment, à la Dérupe à Bussigny.
Ces trois sites fonctionnent en collectif et proposent tous des produits régionaux de qualité. Leur concept exclut la recherche du bénéfice.
- Vœu n° 7 :** que, par souci d'équité avec les autres sociétés locales, l'Association Billard Ouest lausannois (BOL) puisse bénéficier de la gratuité du local qu'elle occupe dans les sous-sols du bâtiment Pluton ;
- Vœu n° 8 :** que, dans le cadre du suivi de la démarche participative Epenex, l'installation d'une Station Box soit effectuée sur le site concerné ;
- Vœu n° 9 :** que les cours Apprendre à l'école [association Français en Jeu] destinés aux parents souhaitant améliorer leur niveau de français / comprendre le fonctionnement de l'école qui ont lieu le jeudi en matinée soient également donnés en soirée afin de permettre aux parents travaillant en journée d'y participer ;
- Vœu n° 10 :** que la Municipalité se penche sur diverses pistes pour optimiser l'occupation de la salle de l'Oiseau de l'Ouest ;
- Vœu n° 11 :** qu'un effort soit fait pour relancer les communautés : italienne, portugaise et espagnole afin de pouvoir aussi proposer l'animation « les 1001 histoires », dans ces langues ;
- Vœu n° 12 :** que le *Rapport de l'auditeur* et les *Conclusions* du rapport de la Fiduciaire Fidinter soient insérés dans l'intranet destiné aux membres du Conseil communal.
- Vœu n° 13 :** que la Municipalité, en sa qualité de partenaire officiel, se rapproche du Musée Bolo afin de les soutenir dans leur recherche de nouveaux locaux pour une éventuelle implantation dans notre commune.



16. Remerciements

La Commission de gestion tient à remercier les Chef·fe·s de service, ainsi que les collaborateurs / collaboratrices de la commune pour les réponses reçues et leur disponibilité au cours de ses visites et divers échanges, tout comme pour leur engagement et la qualité de leur travail.

Elle adresse des remerciements particuliers à :

- M. Salzmann, Boursier communal, pour la précision des réponses fournies aux questions qui lui ont été posées et pour la clarté de ses explications ainsi qu'à son adjointe, Mme Elisabeth Laydu.
- M. Besson, Secrétaire municipal, pour sa collaboration très appréciée tout au long de nos nombreux échanges.
- A la Municipalité pour sa disponibilité et pour les réponses apportées à nos nombreuses questions.



17. Conclusions générales

La Commission de gestion s'est réunie 20 fois, dont deux séances ont été consacrées à des visites.

Au cours de son mandat, la CoGes a souhaité traiter les sujets suivants :

- Le cycle de l'eau
- Le concept de Santé et Sécurité au Travail (STT)

Le processus du cycle de l'eau est parfaitement maîtrisé par la commune. En comparaison cantonale et communale, la ville d'Ecublens entretient très bien son réseau d'eau. Les conduites sont en bon état et ceci malgré quelques kilomètres de matériaux inconnus, de même que la non-connaissance du nombre précis de chambres mixtes implantées sur notre commune et donc de leur emplacement, attendu qu'en cas de problèmes avec un séparatif, il y a risques de déversement (eaux claires / eaux usées).

Quant au concept de santé et sécurité au travail (STT), la commune se fait épauler par un organe extérieur, ACTA. Celui-ci réalise la mise en œuvre du SST en assurant également les contrôles auprès des services et des employés.

Il nous est cependant apparu que la gestion de certains aspects ne répondait pas entièrement aux exigences légales en vigueur. La commission aimerait également qu'un coordinateur STT soit désigné. Ces diverses considérations sont à l'origine du vœu émis à ce chapitre déclinant plusieurs souhaits.

La CoGes a également contrôlé la gestion des subventions octroyées aux entreprises et aux privés en lien avec la pandémie du Covid 19.

Il en résulte que seules 12 entreprises situées sur le territoire communal d'Ecublens ont fait une demande de subvention dont 11 ont été retenues par le comité ad hoc mis en place. Quant aux privés, le taux est de 46% de bons vendus à la population d'Ecublens et 54% à d'autres communes vaudoises ou d'autres cantons, voire à des communes avoisinantes françaises.

La CoGes regrette qu'il n'y ait pas eu une promotion plus active auprès des PME.

Quant aux comptes, l'exercice 2021 a à nouveau enregistré des rentrées exceptionnelles au niveau des personnes morales (PM) qui ont permis à la commune d'avoir un résultat positif de CHF 6'918'399.00, ce qui représente 7.20% des revenus générés par la ville d'Ecublens (2020 : CHF 4'075'950 → 4.79%).

La CoGes relève la situation financière saine de la commune pour 2021. Le financement des investissements prévus pour les prochaines années doit faire l'objet d'une analyse détaillée pour ne pas péjorer les générations futures.

Pour rappel, le fond de réserve (RIE III, investissements futurs, réserve générale, etc.) s'élève au 31.12.2021 à 31,34 mio.

Arrivée au terme de son mandat, la Commission de gestion 2021/2022 pour l'exercice 2021 vous propose, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux :

- d'approuver la gestion de l'administration communale pour l'exercice 2021 ainsi que les comptes communaux pour l'exercice 2021 ;
- de donner décharge de sa gestion à la Municipalité et, par son entremise, aux différents services concernés pour tout ce qui concerne l'exercice 2021.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de gestion 2021/2022 pour l'exercice 2021 vous remercie pour la confiance accordée quant à l'accomplissement de sa mission et vous prie de bien vouloir la libérer de son mandat.

Ecublens, le 31 mai 2022.

Le Président :

La Rapportrice :

Cédric Sandoz

Anuta Pichon

Les réponses municipales aux questions de la COGES reçues le 12 mai 2022 figurent en bleu dans le texte ci-après.

Préavis 2015/19 :

Factures :

Facture du 22 avril 2016 : Fr. 195.35 imputation n° 162634 – Journal de Morges publication Avis enquête.

Pourquoi une publication dans ce quotidien ?

Il s'agit d'une obligation légale de publier les avis d'enquête dans deux journaux, la Feuille des avis officiels (FAO) et un autre journal local. La Ville d'Ecublens publie systématiquement ses avis enquête dans le journal de Morges.

Classeur Dossier de révision :

a. Point No 5 : **Manque le décompte final général de M. Chardon Batineg à Fragnière Partenaires.**

Le Service des bâtiments, évacuation des eaux et durabilité n'est malheureusement pas en possession de ce document.

b. Points 16 et 17 : **Manque les plans de Chauffage/Ventilation ainsi que ceux Electricité/Sanitaire.**

Les plans de révision CVSE sont sur place, dans le bâtiment, à disposition du personnel de maintenance.

PV séances de chantier :

n° 3 – 27.05.2016 **Suppression chauffe assiettes – Pour quelles raisons ?**

La direction de l'APEMS avait confirmé qu'un chauffe-assiette était inutile à l'exploitation du réfectoire.

n° 3 – 27.04.2016 3.2

Labélisation Minergie ECO : pas de volonté particulière du MO de labéliser le bâtiment, mais devra être conforme au standard Minergie ECO.

Pourquoi ne pas vouloir labéliser un bâtiment communal, tout particulièrement en regard à son utilisation finale ?

A la suite de l'expérience du CSCE, le COPIL a décidé qu'il était plus pertinent de demander à l'Entreprise Totale (ET) de respecter les standards du label Minergie ECO, mais pas la labélisation, afin de s'affranchir, si besoin, d'exigences pouvant perturber le confort des utilisateurs. De plus les coûts conséquents annoncés par l'ET pour une labélisation ont été jugés disproportionnés.

4.1.7

Risque de vandalisme ... avec constat qu'il y a peu de moyens de nettoyer le crépi et le bois. Pourquoi leur choix ?

Il a été jugé que la façade en lambris bois n'était pas un support approprié pour des tags vu les écarts entre les lames. Force est de constater que, depuis l'ouverture du bâtiment en 2017, il n'y eu aucune déprédation sur les façades de l'APEMS.

18. Annexes

18.1 Annexe I – Réponses municipales aux questions sur le préavis n° 2015/19

n° 4 – 08.07.2016 4.1.9 Terrasse : Modification du choix initial pour le sol en faveur de lames de mélèze naturel. Remarque : *risques d'échardes connus*. Information sera prise en compte.

Quelle est la raison du changement de sol en vue de ces risques ?

La raison est une plus-value annoncée par l'IEG pour passer les lames en composite et surtout un matériau non compatible avec les exigences ECO du bâtiment. De plus les enfants ne sortent jamais sans leurs chaussures.

n° 6 – 16.11.2016 4.1

Fondations Nord-Est : Le MO remarque la présence de murs de part et d'autre du bâtiment alors que le concept initial comprenait un sommier sur pilier sur toute la longueur. Batinég annonce que cette modification est due à une demande de l'ingénieur civil.

Batinég cherchera une solution car il s'agit d'une importante modification de l'aspect extérieur.

Quelle est la raison technique de ce changement ?

Initialement, le bâtiment devait reposer sur un sommier métallique, supporté par des piliers. Néanmoins, dans le cadre de l'étude du projet d'exécution, l'ingénieur civil a exigé qu'un sommier en béton, supporté par des piliers en béton, soit réalisé pour des questions de statique.

Question générale :

Préavis n° 2014/12 : période de clôture de 7 ans et 2015/19 : période de clôture de 6 ans : **Pourquoi un délai si long de ces deux préavis ?**

- Préavis n° 2014/12 : Le décompte du préavis a pris du retard en raison de l'attente d'une facture qui devait encore être imputée sur ce crédit et qui n'a finalement pas été établie. Le Service attendait également de pouvoir organiser un repas bouquet final mais, en raison du Covid-19, ce dernier n'a finalement pas pu se tenir. D'autre part, en raison du départ de deux secrétaires, l'assistante a dû investir passablement de temps pour former les nouvelles collaboratrices, tout en sachant que la clôture d'un projet important comme celui de Larges Pièces nécessite beaucoup de temps pour son établissement.
- Préavis n° 2015/19 : Le préavis comprenait les phases d'étude et de réalisation de la structure qui ont duré jusqu'en fin d'année 2017. Ensuite le préavis est resté ouvert durant 2 ans afin de couvrir d'éventuelles adaptations ou travaux non couverts par les garanties. Il a ensuite été bouclé en fin d'année 2021.

Réponses adoptées par la Municipalité d'Ecublens le 2 juin 2022.

PB/30.05.22

18.4 Annexe IV – Effectif du personnel par service et par genre au 31 décembre 2021

Personnel fixe

Section	Effectif selon décision d'organisation	Postes occupés	Nombre de postes	Genre
110 – Secrétariat municipal	5.9	5.9	7	3 femmes 4 hommes
130 – Service des ressources humaines	3.8	3.8	5	4 femmes 1 homme
131 – Apprentis	19.00	19.00	19	7 femmes 12 hommes
152 – Bibliothèque communale	3.00	3.00	5	4 femmes 1 homme
153 – Culture	2.4	2.4	4	4 femmes
154 – Ludothèque	0.5	0.5	1	1 femme
155 – Centre de jeunes	4.10	4.10	6	3 femmes 3 hommes
156 – Jeunesse	0.8	0.8	1	1 homme
157 – Intégration	0.4	0.4	1	1 femme
190 – Service informatique	1.6	1.6	2	1 femme 1 homme
200 – Service des finances	5.3	5.3	7	5 femmes 2 hommes
300 – Bâtiments administration	7.4	6.7	7	2 femmes 5 hommes
351 – Bâtiments administratifs	0.15	0.15	1	1 homme
352 – Salle de spectacle	0.15	0.15		
359 – Centre socioculturel	1.0	1.0	1	1 homme
400 – Travaux administration	5.8	5.8	7	3 femmes 4 hommes
420 – Urbanisme	4.6	4.6	5	3 femmes 2 hommes
430 – Réseau routier	11	11	12	1 femme 11 hommes
440 – Parcs et promenades	8.6	8.6	9	2 femmes 7 hommes
500 – Ecole administration	5.1	5.1	7	3 femmes 4 hommes
503 – Bâtiments scolaires	14.0	14.0	14	14 hommes
Div – Aides de nettoyages	7.80	7.80	12	12 femmes
504 – Réfectoires scolaires	4.41	4.41	16	15 femmes 1 homme
506 – APEMS Croset parc	4.64	4.64	9	7 femmes 2 hommes
507 – APEMS Coquerellaz	6.38	6.38	10	10 femmes
580 – Paroisses réformées	1.38	1.38	4	3 femmes 1 homme
620 – Contrôle des habitants	4.5	4.5	5	3 femmes 2 hommes

700 – Affaires sociales	4.6	4.6	5	3 femmes 2 hommes
700 – Accueil familial de jour	0.6	0.6	1	1 femme
713 – Jardin d'enfants les Moufflets	1.8	1.8	3	3 femmes
714 – Garderie les Petits Loups	7.2	7.2	12	11 femmes 1 homme
715 – Garderie Domino	17.0	17.0	23	22 femmes 1 homme
719 – UAPE Domino	4.7	4.7	8	6 femmes 2 hommes
Total :	169.61	168.91	229 postes	
<i>Il y a 229 postes mais 216 personnes car 13 personnes ont un emploi dans plusieurs sections</i>				

Personnel auxiliaire

Section	Nombre de postes	
110 – Administration générale	1	1 femme
356 – Poste de police	1	1 femme
450 – Déchetterie	4	4 hommes
500 – Patrouilleurs scolaires	14	11 femmes 3 hommes
511/521 – Devoirs surveillés	18	17 femmes 1 homme
	38 postes	
<i>38 postes mais 28 personnes car 10 personnes ont un emploi fixe</i>		